

LISTE CITOYEN À BOURG-LA-REINE

Faisons un rêve

LE PUBLIC est nombreux, ce soir, au Conseil municipal. D'emblée, le Maire proclame une suspension de séance, et laisse la parole aux riverains de la rue L..., venus présenter leurs doléances, et proposer leur solution. En se fondant sur leur enquête et sur les documents que leur ont communiqués les services techniques de la mairie, ils exposent la situation.

Depuis que le plan de circulation de leur quartier a été modifié, et que leur rue a été mise en sens unique, la vie est infernale : le trafic a considérablement augmenté, en particulier celui des camions ; les bouchons se forment dès le petit matin, et se reproduisent jusque tard le soir, le bruit de la circulation est permanent, la pollution de l'air augmente, les deux-roues disputent les trottoirs aux piétons... Sur l'écran - la mairie a prêté un vidéo-projecteur - le Conseil municipal et le public voient les photos, les schémas, qui décrivent précisément la situation. Puis, d'autres schémas, pour illustrer la solution proposée par les riverains. Le Maire donne la parole au public, qui apporte des précisions et des commentaires. Finie l'interruption

de séance, le conseil municipal reprend son cours, c'est maintenant au tour des conseillers municipaux de débattre du sujet : assurer qu'ils ont bien entendu la demande des habitants, sans déjuger leur collègue chargé de l'urbanisme, demande du doigté ! Concluant le débat, le Maire s'engage à faire étudier la solution proposée par les services de la ville, et par la Direction départementale de l'équipement, elle aussi concernée.

Est-il possible de faire participer les citoyens au Conseil municipal, autrement dit peut-on ajouter une dose de "démocratie délibérative" à la démocratie par délégation ? Peut-on faire en sorte que les élus puissent être interpellés publiquement par leurs administrés, tout en gardant le pouvoir de décider, que ceux-ci leur ont délégué ? Une solution, adoptée par la commune voisine où la scène décrite ci-dessus s'est déroulée récemment, a été d'inclure dans le règlement intérieur du conseil municipal l'article suivant :

Une question ayant reçu, sur la base d'une pétition, le soutien de 200 électeurs de la commune doit, s'ils le souhaitent, être inscrite à l'ordre du

jour. De la même manière, le Conseil municipal peut être saisi par l'assemblée d'un quartier pour une question ou un projet.

Bien sûr, il y a là une prise de risque de la part de la Municipalité, mais un effort en faveur de la démocratie n'est-il pas en définitive profitable à tous ?

Et si le père Noël se penchait sur la commune de Bourg-la-Reine, pour lui apporter en cadeau une petite touche de démocratie délibérative ?

Catherine Riegel,
Jean-Louis Pérignon,
Jean-Pierre Lettron.

LISTE BOURG-LA-REINE
DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

Solidarité

POUR LA SIXIÈME année consécutive, le Département attribuera une prime de solidarité de fin d'année aux plus démunis, bénéficiaires du RMI ou de l'allocation de parent isolé. À une époque où les inégalités sociales n'ont jamais été si importantes, et où le malaise des banlieues est au centre de toutes les préoccupations, on ne peut que se réjouir de cette reconduction.

Afin de conserver toute sa portée à cette mesure en faveur de personnes en grandes difficultés, le groupe communiste au Conseil général a proposé de procéder à sa revalorisation, à minima à hauteur de l'évolution du coût de la vie, et de l'élargir aux bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés.

La majorité de droite du département le plus riche de France, emmenée par son président - Sarkozy - et son vice-président - Devedjian - a repoussé cette proposition.

Dominique Forette.

Email : dominique.forette@wanadoo.fr

Permanence des élus de l'Opposition

Le samedi matin, de 10 h à midi, dans le local situé à l'annexe de la mairie, 1, boulevard Carnot.
Tél : 01 41 13 66 41 courriel : citoyenblr@free.fr site : http://citoyenblr.free.fr

